



RESULTAT DU VOTE  
Nombre de votants : 32  
Voix favorables : 32  
Voix défavorables : 0  
Abstentions : 0

**CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE ÉTUDIANTE**  
Séance du 14/11/2023

**DELIBERATION**  
n° CEVE 2023 - 55

*portant avis relatif au renouvellement de la convention de partenariat entre l'Université Toulouse Capitole et Beijing City University – Faculté d'administration et de communication,*

- Vu** le code de l'éducation,
- Vu** le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,
- Vu** les statuts de l'Université Toulouse Capitole, notamment l'article 14,
- Vu** l'avis du Conseil de la faculté de droit et science politique,

**Article unique :**

Le conseil des études et de la vie étudiante après en avoir délibéré, rend un avis favorable concernant le renouvellement de la signature de la convention de partenariat entre l'Université Toulouse Capitole (Faculté d'administration et de communication) et Beijing City University, concernant la classe préparatoire à la Licence 3 Administration Economique et Sociale, annexée à la présente délibération.

**Le Président du Conseil des études et de la vie étudiante,**



**Hugues KENFACK**



## Convention de Coopération

entre

### **Beijing City University**

ci-après dénommée BCU

sise à Beijing (100083), Hai Dian Qu ,Bei Si Huan Zhong Lu 269 Hao,  
et représentée par son Vice-Président, Madame Ye Yingfang

Et

### **Université Toulouse Capitole**

sise 2, rue du Doyen Gabriel Marty

31042 Toulouse cedex 09

et représentée par son Président, Hugues KENFACK

n° SIRET : **130 030 612 00019**

Code APE : 8542 Z

En vue de concrétiser un programme d'accueil d'étudiants chinois à Université Toulouse Capitole, dans le D.U CPL3, (Classe préparatoire à la Licence 3 mention Administration Économique et Sociale) et de déterminer le rôle et les engagements de chacune des parties dans la bonne réalisation du programme, il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 - BCU s'engage**

- À proposer à des étudiants chinois majeurs une formation, le DU CPL3, (Classe Préparatoire à l'entrée en Licence 3 AES) à la Faculté d'Administration Économique et sociale à Université Toulouse Capitole. Ces étudiants devront justifier de deux années d'université validées en Chine.
- Tous les candidats doivent justifier d'un niveau de français B1 (minimum) pour pouvoir candidater au DU CPL3.
- À fournir à l'Université Toulouse Capitole leurs relevés de notes, leur justificatif d'identité et tout autre document requis par l'université :

- Photocopie du passeport avec visa
- Certificat de naissance
- Résultats des études à l'université

## **Article 2 – Université Toulouse Capitole s'engage à :**

- Sélectionner en Chine les candidats proposés par BCU, via un examen du dossier et une évaluation écrite et orale réalisée par des enseignants d'Université Toulouse Capitole ;
- Adresser à BCU les autorisations de préinscription au DU, nécessaires à l'obtention de leur visa ;
- Accepter les étudiants chinois sélectionnés dans le DU CPL3 décrit dans l'article 3 ;
- Ouvrir ladite formation à partir de seuil minimal de 15 étudiants ;
- Évaluer les étudiants pour l'obtention et la délivrance du DU.
- FormAsie en sa qualité de mandataire d'Université Toulouse Capitole en Chine, coordonne le projet à BCU notamment dans les fonctions suivantes :
  - Gère les échanges entre Université Toulouse Capitole et BCU ;
  - Conjointement avec BCU procède au recrutement des étudiants chinois ;
  - Informe régulièrement Université Toulouse Capitole du bon déroulement de ce projet à BCU ;
  - Gère la procédure visa jusqu'à son terme ;
  - Accueille et installe les étudiants dans leurs logements lors de leur arrivée à Toulouse via le Welcome Desk ;
  - Verse 300 euros par jour à chaque membre du comité de sélection pour les journées de recrutement qui seront fonction du nombre de candidats à sélectionner ;
  - Assure l'hébergement des enseignants d'Université Toulouse Capitole pour les 2 nuitées et les deux journées de travail pour la sélection d'un nombre de candidats compris entre 15 et 20.

## **Article 3 - Caractéristiques de la Formation :**

Les enseignements de la classe préparatoire à la Licence 3 AES sont destinés à un groupe d'étudiants (de 15 à 20 maximum).

Le DU Classe Préparatoire aux études en L3 mention Administration Économique et Sociale, **DU CP L3**, offre une formation universitaire généraliste permettant aux étudiants d'améliorer leur niveau de français et d'acquérir des connaissances en droit, économie et gestion pour réussir en L3.

La formation comprend aussi des activités culturelles et un environnement de qualité propice au bon déroulement des études.

Les étudiants sont encadrés par un professeur-tuteur désigné par le professeur coordinateur responsable pédagogique du DU.

Les enseignements se déroulent sur deux semestres de la mi-février (autour du 15 février) à la fin du mois de juin :

\* Le premier semestre : 195 heures

La priorité est donnée à l'enseignement du français langue étrangère, à la communication interculturelle, à la comptabilité, à la gestion financière, au management, à l'économie, et à l'accompagnement des étudiants dans leur insertion sociale, universitaire et culturelle.

\* Le deuxième semestre : 150 heures

En plus des cours de Français langue étrangère, les étudiants recevront des cours de spécialité d'introduction au droit, de droit commercial, de droit du travail, de droit international des affaires, de sociologie et d'économie.

Le régime des études et le contrôle des connaissances sont précisés dans l'arrêté d'examen.

Si l'étudiant de BCU a fini les programmes de cinq semestres ou de sept semestres en Chine, et qu'il est inscrit au DUCPL3 au 6ème semestre ou au 8ème semestre, à l'issue de cette formation les étudiants ayant validé leur DU auront accès de plein droit à la troisième année de Licence, mention Administration Économique et Sociale d'Université Toulouse Capitole, parcours Gouvernance des entreprises et des territoires ou en parcours Économie et Société. Les étudiants qui ont réussi les examens en 3ème année de licence obtiendront une licence comme tout étudiant français.

L'accès à tous les Masters en France est conditionné par l'obtention d'une licence et se fait après sélection sur dossier.

Avant leur arrivée en France, les étudiants qui n'auront pas encore obtenu la licence chinoise devront s'inscrire dans les deux Universités : à l'Université Toulouse Capitole et à BCU.

#### **Article 4 - Frais d'inscription**

Le coût individuel de la formation est de 4000 euros. Ce montant couvre les droits d'inscription à l'université, les coûts de la formation, les activités culturelles, la fourniture d'ouvrages et documents ainsi que le suivi régulier par un professeur tuteur.

#### **Article 5 - Autres obligations des parties**

**Université Toulouse Capitole s'engage à :**

- Financer la partie transport du coût des missions de Toulouse à Beijing pour deux enseignants qui assureront le recrutement des étudiants ;
- Désigner un professeur-coordonateur qui est le responsable du diplôme et qui assure l'interface entre l'université chinoise et l'université française. Il coordonne au sein de l'université française toutes les actions pédagogiques nécessaires à la mise en place du programme ;
- Participer à la promotion du DU avec FormAsie ;

**BCU s'engage à :**

- Présélectionner les étudiants en français qui devront justifier de deux années d'université validées et d'un niveau B1 minimum en français ;
- Organiser le salon de présentation de DUCPL3 et promouvoir ce programme ;
- Organiser un contrôle continu des connaissances et du niveau de français régulièrement.

**Article 6 : Durée de la convention**

La convention prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour une durée de cinq ans. La convention sera rédigée et signée en français.

Compte tenu des délais de réalisation du programme, la dénonciation doit avoir lieu en respectant un préavis de 6 mois. La dénonciation se fait par courrier recommandé avec accusé de réception. Les activités en cours devront aller jusqu'à leur terme afin de ne pas pénaliser les étudiants.

**Article 7 Contentieux**

En cas de litige entre les parties, que la voie amiable n'aurait pu résoudre, celui-ci sera soumis à la juridiction française compétente.

Fait en 2 exemplaires en français

Fait à Beijing

Fait à Toulouse

**Pour Beijing City University**

**Pour l'Université Toulouse Capitole**

Le Vice-Président

Le Président

Mme. Ye Yingfang

M. Hugues KENFACK